



Montréal, le 13 janvier 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

N/Réf. : CM-2013-004173

Objet : Hydro-Québec
c. l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité
-et- le Procureur général du Québec
Dossier Régie : R-3866-2013

Chère consœur,

La présente fait suite à la tenue de la rencontre préparatoire du 11 décembre dernier et à la décision procédurale qui en a résulté¹, dans le cadre du dossier cité en exergue.

Conformément à l'échéancier ordonné dans cette affaire par la décision procédurale précitée, les procureurs de *l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité* (les «Intervenants») ont transmis, le 6 janvier dernier, une requête en irrecevabilité et un avis d'intention amendés.

Or, par leur requête en irrecevabilité et avis d'intention amendés, les Intervenants soulèvent un éventail de nouveaux arguments qui ont pour effet d'élargir considérablement la portée du débat.

En effet, en plus de la prétention initiale quant à «l'inexistence de besoins énergétiques à satisfaire», les prétentions suivantes devront désormais faire l'objet d'une analyse (et d'une réponse) de la part du Procureur général du Québec et d'Hydro-Québec:

- B. L'imposition invalide d'une taxe déguisée;
- C. La violation du droit à l'électricité patrimoniale;
- D. Le défaut de fixer le prix maximal du bloc d'énergie; et
- E. L'exigence illégale d'une entente d'intégration éolienne.

¹ Décision D-2013-198, rendue le 17 décembre 2013.

Eu égard à cet ajout d'importants arguments de substance au débat, le Procureur général du Québec soumet qu'il ne sera pas en mesure de respecter les délais prescrits par la décision procédurale précitée, y compris les dates d'audience qui y sont prévues.

Par conséquent, nous vous demandons le report de l'audition à la semaine du 24 mars prochain, selon les disponibilités du tribunal bien entendu.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bernard, Roy (Justice - Québec)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stephanie L. Roberts', written over the typed name.

Me Stephanie L. Roberts, avocate

SLR/fh

c.c. Me Eric Fraser / McGovern, Fréchette
Me Pierre Pelletier